Note de présentation

Plan de mobilité Simplifié

Communauté de Communes Porte du Jura

Participation du public :

du lundi 2 novembre 2026 à 12h00

au dimanche 29 novembre 2026 à 17h00.

La Communauté de Communes Porte du Jura est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), le 01/04/2022, suite à la promulgation de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24/12/2019.

En tant qu'AOM et compétente pour l'organisation, l'incitation et la régulation des services de mobilité sur son ressort territorial (21 communes), la Communauté de Communes Porte du Jura a souhaité structurer sa stratégie de mobilité pour agir localement sur les conditions de mobilité des habitants et visiteurs du territoire.

Dans ce cadre, **elle a confié l'élaboration de son Plan de mobilité Simplifié (PDMS) à l'Agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté**.

• Plan de Mobilité Simplifié (PDMS), qu'est-ce que c'est ?

Le **Plan de Mobilité Simplifié** vise à définir les ambitions de la Communauté de communes en matière de politique en faveur des transports en commun, des modes actifs et des modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme (*action ou fait de circuler seul au volant de sa voiture particulière*). C'est un **outil de référence qui définit une stratégie globale de mobilité sur un territoire**. Il constitue la **feuille de route mobilité** de la Communauté de Communes pour les dix prochaines années (loi LOM).

Au sein de la Communauté de Communes Porte du Jura, il est le fruit d'une démarche menée depuis le dernier trimestre 2024, qui s'est déroulée en trois grandes phases :

1. L'élaboration du diagnostic de mobilité ;
2. La définition des orientations stratégiques en co-construction avec les élus et les partenaires, lors d'ateliers ;
3. L'élaboration d'un plan d'action.

Le Plan de Mobilité Simplifié a été arrêté lors du conseil communautaire du 10/12/2025 et est entré en phase de consultation : avec les partenaires publics (printemps 2026) et désormais avec la participation du public (Article L123-19-1 du Code de l'Environnement).

Le Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes Porte du Jura sera approuvé début 2027, puis mis en œuvre.

• Plan de Mobilité Simplifié, comment participer à son élaboration ?

La Communauté de Communes Porte du Jura invite sa population à consulter le dossier de consultation et à formuler ses observations :

- **en ligne** sur le site internet de la CCPJ, onglet Vie Pratique - Mobilité **;**

- **par écrit,** à l'accueil de la Communauté de communes Porte du Jura, selon les horaires habituels :

Communauté de Communes
Porte du Jura
10 Grande Rue
39190 BEAUFORT-ORBAGNA

Le matin de 8h45 à 12h15

L'après-midi de 14h à 17h

Fermé les samedis et dimanches.

La participation sera ouverte
du lundi 2 novembre 2026 à 12h00
au dimanche 29 novembre 2026 à 17h00.

L'objectif de cette consultation du public est de **partager le projet du Plan de Mobilité Simplifié et recueillir les observations et propositions du public, avant son approbation définitive début 2027**.

Le dossier de consultation du public comprend :
- La note de présentation du projet de Plan de Mobilité Simplifié ;
- Le projet de Plan de Mobilité Simplifié, arrêté par le Conseil communautaire le 10/12/2025 ;
- La délibération du Conseil Communautaire du 10/12/2025 ;
- Les avis PPA (personnes publiques associées).

Dans le cadre de cette consultation publique,
- Aucune donnée à caractère personnel ne sera diffusée ni prise en compte dans l'analyse des contributions.
- Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de la participation du public ne pourront pas être prises en considération.

• Plan de Mobilité Simplifié, quels sont les éléments clés ?

○ Le diagnostic

La synthèse du diagnostic mobilité, ci-dessous, a été restituée en Comité de Pilotage le 26 mars 2025.

	ATOUTS	FAIBLESSES
INTERNE A LA CCPJ	Présence de : • Deux gares sur le territoire avec une fréquentation en évolution positive. • Deux aires de covoiturage informelles dans le périmètre de l'EPCI à Orbagna et Balanod. Une ligne Mobigo régulière et plusieurs lignes de transport scolaire. Chez les jeunes : un recours plus important à la marche pour les déplacements internes au territoire et aux transports collectifs pour les déplacements en dehors du territoire. Les trajets domicile-travail et domicile-étude sont structurants pour le territoire. Les chemins de randonnée sont un potentiel important pour la mobilité touristique.	Une urbanisation diffuse, un territoire à dominante rurale et forestière. Un relief varié, accentué à l'est du territoire. Une offre de transport en commun pas adaptée aux déplacements interne du territoire de l'EPCI. Absence de réseau cyclable Une faible accessibilité piétonne hors des centres desservis directement par les gares. Très faible recours aux transports en commun (1%) à l'échelle de l'EPCI. Un fort usage de la voiture pour les déplacements domicile-travail (89%) (INSEE 2021).
	OPPORTUNITÉS	**MENACES**
EXTERNE A LA CCPJ	Les gares de Dole, au nord, et celle de Bourg-en-Bresse, au sud, sont desservies par le TGV. Les habitants de la CC Porte du Jura s'orientent également vers les gares TGV de Macon et Dijon. Trois aires de covoiturage existantes, autour du périmètre de l'EPCI, recensées dans le schéma régional.	Forte dépendance à des bassins d'emploi extérieurs. Tendances nationales de vieillissement de la population. Absence de raccordement en transports collectifs aux réseaux de transport urbain de territoires voisins.

La stratégie et le plan d'actions

Le programme d'actions du plan de mobilité proposé s'articule autour de 7 leviers stratégiques, déclinés en 21 actions opérationnelles :

Levier 1 : Structurer et renforcer les transports en commun et favoriser l'intermodalité		
Objectif : Assurer une desserte cohérente et performante du territoire, facilitant les correspondances entre modes de déplacement, pour favoriser les mobilités collectives tant entre communes qu'avec les pôles urbains extérieurs.		
Actions	1.1	Engager des réflexions avec la Région sur le renforcement de l'offre de transport en commun (services et dessertes)
	1.2	Étudier la mise en place d'une offre de Transport à la Demande (TAD) sur le périmètre de la CCPdJ
	1.3	Identifier, hiérarchiser et aménager des pôles de mobilité sur le territoire
	1.4	Faciliter et structurer le rabattement vers les pôles de mobilité pour renforcer l'intermodalité
Levier 2 : Lutter contre l'autosolisme et développer l'offre de mobilités partagées, alternatives à la voiture individuelle.		
Objectif : Favoriser la réduction de l'autosolisme en structurant et en facilitant l'accès aux solutions alternatives, pour intégrer les mobilités partagées dans les déplacements quotidiens.		
Actions	2.1	Créer un maillage hiérarchisé et structuré des aires de covoiturage sur le territoire
	2.2	Expérimenter des « lignes de covoiturage dynamique »
	2.3	Cordonner avec la Région des animations pour promouvoir l'application de covoiturage MOBIGO auprès des habitants et des entreprises
	2.4	Déploiement d'un autopartage expérimental au niveau des gares et/ou certaines centralités
	2.5	Développer un réseau d'IRVE accessible au public sur le territoire
Levier 3 : Développer les aménagements cyclables et les services vélos comme leviers de mobilité du quotidien.		
Objectif : Structurer un réseau cyclable sécurisé, continu et accessible à tous, pour faire du vélo une alternative à la voiture individuelle et renforcer la cohésion territoriale entre centralités, pôles de services et zones rurales.		
Actions	3.1	Déploiement d'aménagements cyclables structurés et sécurisés
	3.2	Déploiement de stationnements vélo adaptés et sécurisés sur l'espace public
	3.3	Développer un service de location de vélos/vélos à assistance électrique (VAE) de moyenne et longue durée
Levier 4 : Aménager l'espace public pour favoriser les mobilités durables et l'usage partagé.		
Objectif : Favoriser auprès des communes le développement d'aménagements qui faciliteront les déplacements en modes actifs.		
Actions	4.1	Inciter à un aménagement des voiries et des espaces publics permettant une meilleure cohabitation entre modes
	4.2	Apaiser la circulation aux abords des écoles, gare et commerces et développer la pacification dans les centre-bourgs
	4.3	Créer et sécuriser les cheminements piétons
Levier 5 : Garantir une mobilité inclusive et développer des services la mobilité solidaire.		
Objectif : Garantir à tous, en particulier aux publics vulnérables, un accès équitable à la mobilité grâce à des solutions solidaires et adaptées.		
Actions	5.1	Expérimenter le déploiement d'un service de Transport d'Utilité Sociale (TUS)
	5.2	Soutenir le déploiement de services mobiles sur le territoire afin de réduire les déplacements des populations vulnérables

Levier 6 : Informer, communiquer et sensibiliser pour une mobilité durable. *Objectif : Faire connaître les solutions de mobilité auprès de tous / Mettre en place les outils pour accompagner les changements de pratiques.*		
Actions	6.1	Renforcer la communication et l'accès à l'information sur l'offre de mobilité
	6.2	Développer un programme d'écomobilité auprès des habitants et des scolaires pour accompagner le changement de comportement
	6.3	Organiser des évènements (fête de la mobilité, slow-up, …) pour promouvoir et sensibiliser aux solutions alternatives de mobilité
	6.4	Accompagner les entreprises dans leurs programmes d'écomobilité à destination de leurs salariés / élaboration de plans de mobilité employeurs
Levier transversal : Coordonner les acteurs et mutualiser les ressources pour une gouvernance partagée. Objectif : Créer un cadre d'action opérationnel, lisible et coopératif.		

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le Plan de Mobilité Simplifié fournis dans le présent dossier de consultation.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter : Alice LEGRAND, Chargée de mission transition écologique et énergétique, cot@ccportedujura.fr, 03 84 48 96 67